

**(12) CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION**

(21) Numéro de dépôt : 2017C/063

(22) Date de dépôt : 06/12/2017

(73) Titulaire(s) :

**Los Angeles Biomedical Research Institute at Harbor-UCLA Medical Center**

Torrance, CA 90502-2064  
États-Unis

**The Regents of the University of California**

Oakland, CA 94607-5200  
États-Unis

(68) Numéro de publication du brevet de base : 1758590

(54) Titre : Gebruik van een detergent voor het niet-chirurgisch verwijderen van vet

(92) Autorisation de mise sur le marché en Belgique : BE511511 , en date du 12/06/2017 pour le produit Sel de sodium d'acide désoxycholique

(93) Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : SE/H/1547/01/DC , en date du 29/07/2016

(94) Durée du certificat : 1826 jours, allant du 08/02/2025 au 08/02/2030, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

(95) Nom du produit : Sel de sodium d'acide désoxycholique

**CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE  
PROTECTION POUR LES MEDICAMENTS**

SPF Economie, PME, Classes  
Moyennes & Energie

Numéro : 2017C/063

Office de la Propriété intellectuelle

Date de délivrance : 07/02/2025

Le Ministre de l'Economie,

Vu le Règlement (CE) n°469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments ;

Vu la loi du 29 juillet 1994 sur le certificat complémentaire de protection pour les médicaments, l'article 1er, § 2, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu le Code de droit économique, les articles XI.92, XI.93, XI.96 et XI.97, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 5 janvier 1993 relatif à la demande et à la délivrance de certificats complémentaires de protection pour les médicaments, l'article 4, § 1er, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 4 septembre 2014 relatif à la mise en œuvre des dispositions relatives aux certificats complémentaires de protection de la loi du 19 avril 2014 portant insertion du livre XI, « Propriété intellectuelle » dans le Code de droit économique et portant insertion des dispositions propres au livre XI dans les livres I, XV et XVII du même Code, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu la demande de certificat complémentaire de protection reçue par l'Office de la Propriété Intellectuelle en date du 06/12/2017 ;

**Arrête :**

Article unique. - Il est délivré à

**Los Angeles Biomedical Research Institute at Harbor-UCLA Medical Center**

1124 West Carson Street

Torrance, CA 90502-2064

États-Unis

**The Regents of the University of California**

1111 Franklin Street, 12th Floor

Oakland, CA 94607-5200

États-Unis

représenté par

## GEVERS PATENTS

De Kleetlaan 7A

1831 DIEGEM

un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques pour : Sel de sodium d'acide désoxycholique.

pour une durée de 1826 jours, allant du 08/02/2025, terme légal du brevet de base, au 08/02/2030, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

Brevet de base numéro : 1758590

Titre : Gebruik van een detergent voor het niet-chirurgisch verwijderen van vet

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : BE511511 en date du 12/06/2017

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : SE/H/1547/01/DC , en date du 29/07/2016

Bruxelles, le 07/02/2025,

Par délégation spéciale :